

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 30 septembre 2025

Délibération
n°174 -2025
Point 4.9.7

Point 4.9.7 de l'ordre du jour

Remboursement des sommes payées par les étudiants extracommunautaires au titre des droits différenciés depuis le 1er avril 2025

EXPOSE DES MOTIFS :

17 membres élus de la CFVU ont souhaité que lors de la séance du 23 septembre, soit ajouté un point sur les modalités de remboursement des sommes payées par les étudiants extracommunautaires pour l'année 2024/2025.

Afin de tenir compte des difficultés des étudiants dans le remboursement de leurs dettes, la Présidente a pris la décision d'annuler la dette contractée par les étudiants au titre des droits différenciés, en date du 10 juin 2025.

Afin d'encadrer les conséquences de cette décision, les membres de la commission de la formation de la vie universitaire ont convenu que les sommes versées après le 1^{er} avril 2025 pourraient faire l'objet d'un remboursement sur demande de l'étudiant et sous réserve qu'il soit encore étudiant à l'Université de Strasbourg en 2025-2026.

Le 23 septembre 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a débattu notamment des conditions au remboursement telles qu'exprimées ci-dessous et a approuvé, par 36 voix pour, 2 abstentions.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le remboursement des sommes payées par les étudiants extracommunautaires depuis le 1er avril 2025 au titre des droits différenciés 2024/2025. Sont concernés par ce mécanisme, les étudiants toujours inscrits à l'Université de Strasbourg (en 2025/2026) sous réserve qu'ils déposent une demande de remboursement avant la date du 31 octobre 2025.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT